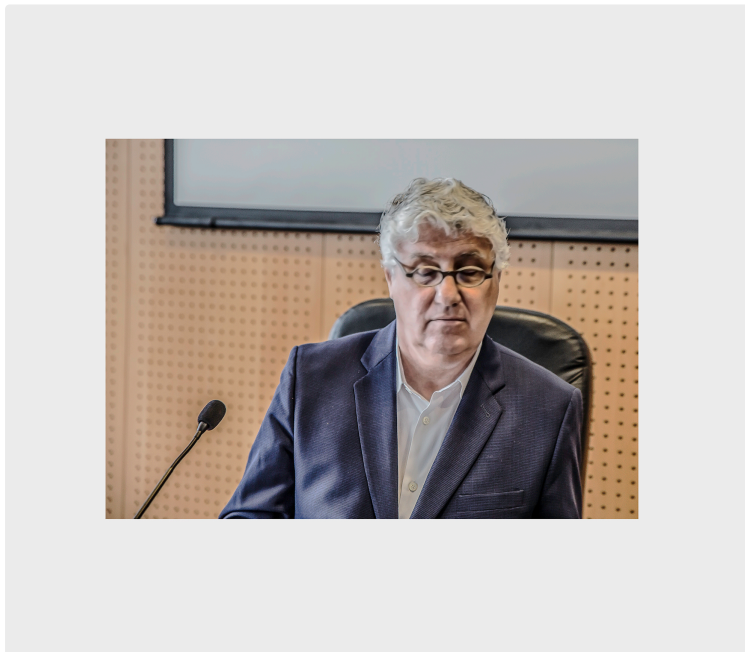


Nogaro : séance du Conseil départemental du 23 juin

Plan de lutte contre la désertification médicale



Nogaro : séance du Conseil départemental du 23 juin

On sait les difficultés de la population des territoires ruraux et du Gers en particulier dans le domaine des urgences médicales. Et plus généralement, les difficultés qu'ont les médecins généralistes à trouver des successeurs. Les maisons médicales pluridisciplinaires semblent être une solution, puisqu'elles évitent l'isolement aux médecins et leur permettent de jouir d'une meilleure qualité de vie personnelle que les médecins de campagne de naguère.

Le 23 juin 2016, lors de la séance du Conseil départemental (CD) du Gers délocalisée au Nogaropôle, Philippe Martin, président du CD, a présenté et fait approuver des décisions pour lutter contre la désertification médicale dans le Gers. En soulignant que, bien que les questions de démographie médicale et d'accès aux soins ne relèvent pas de sa compétence, le département souhaite réagir à la situation. En prenant trois décisions.

Une aide conditionnelle aux maisons de santé

La première décision consiste à aider financièrement les maisons de santé pluridisciplinaires si leurs projets sont validés par l'Autorité régionale de santé (ARS). Il y aura une bonification pour les projets contenant une partie « gardes médicales ».

Mais ceci après qu'un dialogue se sera établi avec tous les acteurs de la santé, médecins et futurs médecins, avant la concrétisation d'un projet. Sachant que ces projets sont élaborés par des médecins avec le concours de l'ARS, Philippe Martin ne souhaite pas que le département ne soit qu'un bailleur « de fonds publics au service de la médecine libérale », qui « prenne en charge des frais de fonctionnement qui relèvent de l'exercice normal de la médecine libérale ». Ce qui générerait une concurrence entre départements.

Il relève que, sur les 6 maisons de santé créées dans le Gers avec une aide globale du CD de 612 000 euros, plusieurs ont de graves difficultés. Donc, « pour être stables et pérennes, ces maisons de santé doivent être correctement dimensionnées et adossées à un projet médical ». Cette réflexion suscite une interrogation : les maisons qui connaissent des difficultés ne répondaient-elles pas à ces critères ?

Cependant, l'aide financière du CD doit être « un levier qui favorisera l'émergence d'une nouvelle médecine en milieu rural », avec des réponses innovantes aux problèmes des gardes.

Un chargé de mission « Action santé Gers »

La deuxième décision : recruter un chargé de mission pour coordonner les actions, l'animation et le suivi du plan d'accompagnement en faveur de la démographie médicale. Cela en coopération avec les communautés de communes, l'Ordre des médecins et l'ARS.

Ce chargé de mission proposera un accompagnement personnalisé aux internes : projet professionnel, projet de vie, rapprochement du conjoint, hébergement etc. Il apportera une aide forfaitaire de 500 euros (troisième décision) à l'hébergement des internes qui choisiront de faire leur stage ambulatoire dans le Gers. Enfin, il organisera des rencontres d'accueil au CD pour présenter aux stagiaires « tous les appuis utiles à leur intégration dans le Gers ».

Un plan com fera découvrir « la démarche départementale » aux étudiants en médecine de Toulouse et un site Internet sera créé et animé pour faire découvrir les conditions d'exercice de la médecine dans le Gers : cadre de vie, environnement, équipements locaux et offres de travail et/ou de cabinets disponibles.

NB - La photo représente Philippe Martin lisant le rapport relatif à "Action santé Gers".